

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

ARRÊTÉ N° 9 / 2015

Objet : Désignation des membres de la commission intercommunale d'accessibilité

Le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2143-3,

Vu la délibération N°4-113/2007 du conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois du 27 novembre 2007 créant la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées et fixant sa composition,

Considérant que cette commission doit être composée notamment de représentants de l'EPCI et d'associations représentant les personnes handicapées et les usagers qui sont désignées par le président de l'EPCI,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à la commission intercommunale d'accessibilité sont :

- Monsieur Éric GUILLAUMIN, représentant permanent du président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, président de la commission intercommunale d'accessibilité
- Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ
- Madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE
- Monsieur Michel MARTY
- Monsieur Steve JACKSON

Article 2 : Désigne au titre du collège des représentants des personnes handicapées et d'associations d'usagers :

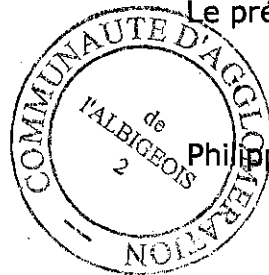
- Monsieur Jean-Michel NICOLAS - A.P.F. Association des Paralysés de France
- Monsieur François ROUCHY - A.F.M. Association Française contre les Myopathies
- Madame Elisabeth SOULIÉ - U.N.A.F.A.M. Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
- Madame Agnès SAIDI-CECINET - Association de personnes déficientes visuelles
- Madame Annie PUECH-FOURNIER - ADAPEI Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés

Article 3 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à monsieur le préfet du Tarn.

Saint-Juéry, le 19 novembre 2015

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE